

---

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE A ARCON LE 02 FEVRIER 2016

---

**Présents** : Tous les membres de l'Assemblée à l'exception de Mme C. JACQUET, M. JP PUJOL et M. M. FAIVRE qui sont excusés.  
M. JC MAIRE remplace M. G. DORNIER

### I – PRESENTATION DE LA SOCIETE ANALIS FINANCE

Mme JOLIOT cède la parole à M. Olivier BILLOT de la Société ANALIS FINANCE. Ce dernier expose brièvement les prestations de conseil et d'assistance proposées au Secteur Public : Conseil en Gestion de la Dette, de Trésorerie et d'Analyse budgétaire. C'est essentiellement cette dernière mission qui intéresse les communes : à l'issue d'un travail de rétrospective et de prospective budgétaire, des programmes d'Investissement sont déterminés. Cette dernière oscille entre 1 200 et 2 500 € selon la taille des Collectivités.

Pour conclure, il est possible d'envisager un contrat de groupe, sous couvert de la Communauté pour les communes qui seraient intéressées (comme cela avait été fait en 2008). Le principe proposé étant une prise en charge de la moitié des frais par la Communauté pour les communes. A charge pour ces dernières de se faire connaître rapidement à la Communauté.

### II – DEBAT PREALABLE D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Mme JOLIOT poursuit ensuite la réunion, en abordant le sujet du Débat Préalable d'Orientation Budgétaire, dont le but consiste à discuter et arrêter les grands équilibres budgétaires suite à la présentation financière de la Collectivité.

Dans un premier temps, est évoqué le contexte général économique, y compris celui des Collectivités Locales avec la poursuite des contraintes en terme de baisse des Dotations, impactant davantage les E.P.C.I. que les communes. Ces dernières bénéficiant de l'effet positif de la D.S.R. et de certaines compensations.

Sont ensuite abordés **les deux Budgets-Annexes**, représentant l'essentiel du volume financier.

- S'agissant du Budget-Annexe O.M., celui-ci est reconduit presque à l'identique hormis une légère augmentation de la Redevance Incitative pour faire face à une hausse des charges financières, liées à la baisse des recettes provenant des marchés de récupération.

- Dépenses d'Exploitation : 560 132 €

- Recettes d'Exploitation : 560 132 €

- Concernant le Budget-Annexe Assainissement, la Section d'Exploitation est reconduite sur les bases de 2015, avec majoration pour la gestion des Boues. A noter toutefois, la facturation directe de la Redevance aux usagers de Arçon, eu égard à l'exercice de la Compétence Assainissement / Traitement.

En revanche, la Section d'Investissement est en forte progression, compte-tenu du projet d'extension d'Assainissement du secteur du Val saugeais.

Il reste à travailler sérieusement le Plan de Financement pour essayer de limiter l'impact financier sur les usagers : population domestique et activités agroalimentaires. Les travaux de reprise du Réseau intercommunal pourraient être engagés à l'Automne.

- Dépenses d'Exploitation : 552 995 € dont 256 000 € de Dép. réelles	- Recettes d'Exploitation : 552 995 € dont 306 000 € de Rec. réelles
- Dépenses d'Investissement : 702 995 € Dont 225 995 € de Dép. réelles	- Recettes d'Investissement : 702 995 € dont 406 000 € de Rec. réelles

Ce Budget dégage une capacité d'Autofinancement d'environ 200 000 €

**Concernant le Budget principal :** la Section de Fonctionnement ne présente pas de discussions particulières, avec le principe de reconduction des crédits.

Des précisions sont apportées sur le contenu de la rubrique : Salaires / Indemnités Elus  
Les Recettes sont revues à la baisse, compte-tenu de la réduction des Dotations d'Etat, qui devrait se poursuivre au même rythme jusqu'en 2018. En revanche, les Recettes fiscales connaissent une progression constante, aussi est-il proposé de ne pas augmenter les taux et ce, faute d'exercer de nouvelles compétences.

A noter que la capacité d'Autofinancement est estimée à 92 000 €, mais avec les diverses écritures, le Budget se trouve excédentaire d'environ 500 000 €.

Compte-tenu d'un faible niveau de consommation des crédits en 2015, la section d'Investissement bénéficie d'un report de crédits non négligeable. Les propositions de programmation budgétaire pour l'Exercice 2016 sont les suivantes :

① La reconduction de la Politique des Fonds de Concours à destination des projets communaux, au titre de la programmation 2014/2017.

A ce propos, Mme JOLIOT rappelle le principe : une programmation à hauteur de 50 €/hab, représentant au moins le montant pris en charge par la commune. En 2015, seuls 86 000 € ont été consommés ; par conséquent, il reste environ 395 000 € à consommer sur les deux prochains exercices.

② La poursuite du Programme de Recherche en Eau sur le secteur du Val saugeais, dans l'hypothèse de résultats encourageants à l'issue de l'étude initiale. Les conclusions de l'étude préalable menée par ICF vont être présentées d'ici la mi-février et permettront de trancher : renoncer ou poursuivre un programme à mener sur le long terme.

③ Parmi les autres Investissements, est évoquée la possibilité d'un bâtiment en dur sur le Stade de Biathlon, dont le coût reste à préciser.

Il convient de noter le report de la somme d'environ 112 000 € en Recettes d'investissement : somme restant au Budget Accueil éco. clôturé.

Dépenses d'Exploitation : 972 796 € dont 369 000 € de Dép. réelles	Recettes d'Exploitation : 942 796 € dont 595 000 € de Rec. réelles
Dépenses d'Investissement : 484 000 €	Recettes d'Investissement : 702 995 €

Ce Budget dégage une capacité d'Autofinancement « théorique » de 93 000 €

Concernant les résultats de l'exercice 2015, une précision est apportée au sujet du Déficit de Fonctionnement. Fait rare, mais qui s'explique du fait du poids financier des écritures d'Amortissement et qui sera compensé partiellement par l'amortissement des subventions, perçues sur ces travaux.

### III – QUESTIONS DIVERSES

► Point sur l'Opération Zéro Pesticides : Un courrier est transmis aux communes pour recenser leurs pratiques en terme d'usage de produits phytosanitaires et connaître

celles qui souhaitent s'associer à la démarche qui sera pilotée par le Syndicat des Milieux Aquatiques. Cet Appel à projet serait financé à 80 % par l'Agence de l'Eau.  
Réponse à apporter pour la fin février 2016.

► Les Impacts de la loi NOTRe en terme d'intercommunalité. Mme JOLIOT expose à l'Assemblée que si notre EPCI n'a pas été impacté par la question des fusions, le transfert de nouvelles compétences 2020 est un sujet sur lequel il importe de travailler rapidement. En effet, les situations des communes sont très variables sur notre territoire et un important de travail de recensement est nécessaire.

Le transfert des compétences Eau & Assainissement est envisageable au plus tard en 2020, mais possible d'ici 2018. Ce qui signifie que les communes n'auront plus d'initiative en la matière.

M. PELLEGRINI relaie la demande de l'association organisatrice du Trail du Saugeais, de voir sa subvention augmenter à 700 € eu égard à la réussite de sa 1<sup>o</sup> édition.

#### **IV – CALENDRIER**

---

Présentation et Vote du Budget : **samedi 05 mars 2016 à 10 H 00 à Montbenoit**

Réunion des Maires de présentation de la démarche SCOT : **mercredi 24 février 2016 à 19 H 00**

